

# La langue des signes, une langue vivante comme les autres ?

Présentation du dossier

Hervé BENOIT

Inspecteur de l'Éducation nationale  
Agrégé de l'université

Mireille GOLASZEWSKI

Inspectrice générale de l'Éducation nationale  
Groupe des Langues Vivantes  
Mission scolarisation des élèves malentendants et sourds

**C**ONSTITUER un dossier pour un numéro de *La nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation*, c'est se poser une question, et toujours relever un défi intellectuel : les affirmations à l'emporte-pièce n'ont en effet pas droit de cité, non plus que les prises de position idéologiques. Ainsi la langue des signes est-elle une langue à part entière, depuis longtemps identifiée comme telle par les linguistes, reconnue officiellement par la loi du 11 février 2005 et rangée parmi les langues de la République. Elle est assurément une langue vivante, puisque ses locuteurs, même s'ils sont parfois séparés les uns des autres dans une forme de *diaspora* linguistique, sont suffisamment nombreux pour soutenir son existence *réelle*. Une langue vivante *comme les autres*? *That is the question*. Et c'est bien pour exprimer toute la substance de ce point d'interrogation qu'ont été réunies dans ce dossier les différentes contributions. Les réponses apportées par les auteurs le sont toutes à partir d'une approche scientifique bien identifiée ou d'un point de vue personnel ou institutionnel clair.

Les axes d'étude relèvent de l'histoire (F. Bertin), de la philosophie (A. Benvenuto), de la psychanalyse (A. Meynard), de l'anthropologie (M. Boukala), de la linguistique et de la didactique des langues (D. Daigle, J.-R. Lapaire, A. Gébert), des sciences de l'éducation (Kan He, Hui Li, H. Benoit, D. Flory, A. Vanbrugghe), mais elles font aussi une large place aux témoignages personnels (G. Paris et Théo), à la vie artistique et culturelle à travers les contributions d'E. Laborit, J. Chalude et B. Gourdon et à l'ouverture aux langues des signes dans le monde, à Maurice, aux Seychelles, en Écosse et en Chine.

Comme ce dossier se donne aussi pour but de faire connaître les avancées de la reconnaissance de la LSF dans le cadre scolaire en tant que langue enseignée et

langue d'enseignement, au regard des initiatives récentes prises par le ministère de l'Éducation nationale en application de la loi (pôles ressources LSF ou PASS, pôles pour l'accompagnement à la scolarisation des jeunes sourds), programmes officiels, épreuve d'option LSF au baccalauréat, Capes <sup>1</sup> de LSF...), il était indispensable de donner la parole à P-F. Gachet, chef du bureau de l'ASH à la Dgesco <sup>2</sup>, et d'apporter quelques informations sur le *Pôle ressource LSF académique et national* en cours de mise en place à Rouen.

**Fabrice Bertin** retrace long cheminement de l'histoire vers la reconnaissance du système linguistique visuo-gestuel de la LSF, en soulignant que la nature inédite de son canal d'émission et de réception justifient que l'on se pose la question de savoir si elle est ou non une langue vivante comme les autres. Après avoir mentionné l'adaptation du CECRL à cette modalité, l'auteur conclut qu'une pleine reconnaissance de la LSF en tant que langue vivante comme les autres ne saurait se faire au détriment de sa spécificité et de ses locuteurs séculaires, les Sourds.

Analysant les politiques actuelles de santé publique, notamment en matière de dépistage de masse et d'implants, **André Meynard** se demande pourquoi nous ne parvenons pas à prendre acte de ce que certains humains en viennent très précocement à parler avec les mains et à entendre avec les yeux. Il met en perspective la dynamique sociétale qui, autrement que sur l'ancien mode de l'interdit, tend à supprimer la LSF de ses dispositifs. Il explique comment le déni existant sur le plan culturel affecte directement la transmission de la LSF et comment, tout en la reconnaissant formellement, notre modernité et ses pentes sanitaires se précipitent paradoxalement à l'éliminer.

Pourtant, comme le met en évidence **Andréa Benvenuto**, que ses recherches ont conduite à découvrir un aspect très méconnu du congrès de Milan, ce ne sont pas toujours les personnels de santé qui ont rejeté la LSF : ainsi le docteur Fournié, alors médecin adjoint à l'institut des sourds-muets de Paris, soutient-il, dans une communication intitulée « *De l'instruction physiologique du sourd-muet* », un point de vue en complète opposition avec l'opinion des éducateurs du congrès de Milan sur « *la mimique* ». Il y défend l'idée très actuelle que le langage des gestes est à la fois « *l'expression naturelle d'un besoin de l'intelligence* » et le moyen privilégié de l'exercice de la pensée.

L'analyse de la dimension corporelle des langues vocales, que **Jean-Rémi Lapaire** a développée dans ses travaux, contribue à invalider l'idée d'une rupture entre les modalités audio-orale et visuo-gestuelle de communication ; elle met au contraire en lumière que *prendre la parole* signifie nécessairement, dans toutes les langues, adopter une *posture* physique, mentale et sociale face à des personnes, à des choses, à des expériences ou à des idées. Il ne s'agit plus ensuite que d'une question de dominante. Dans son article, il fait apparaître qu'il est possible d'explorer physiquement les postures sociales et mentales qu'exprime la grammaire anglaise, au moyen d'une gestualité métaphorique exécutée en cours de langue ou en atelier *grammaire et expression corporelle*.

---

1. Direction générale de l'enseignement scolaire du ministère de l'Éducation nationale.

2. Capes externe et 3<sup>e</sup> concours.

La contribution de l'équipe de direction d'*International Visual Theatre* (IVT) (**Emmanuelle Laborit, Philippe Galant, et Stéphane Judé**) consiste en une présentation de cette compagnie de comédiens sourds, de son projet artistique et culturel, de ses spectacles et de ses activités de recherche, d'enseignement et d'édition dans le domaine de la langue des signes française. Mais elle permet aussi à Emmanuelle Laborit de témoigner de son parcours d'enfant, d'adolescente puis d'actrice qui l'a amené à la direction d'IVT en 2004. À ce témoignage personnel, répond celui d'un autre artiste sourd, **Joël Chalude**, qui produit une véritable performance d'acteur en nous livrant une *conférence biographique spectacle* pleine d'humour, à méditer néanmoins.

La dimension artistique est développée dans une perspective anthropologique dans l'entretien que **Mouloud Boukala** a conduit avec **Bénédictte Gourdon**, psychologue à l'hôpital Pellegrin de Bordeaux et auteur de bandes dessinées en lien avec la surdité. L'expérience bédégraphique scénarise les difficultés rencontrées par les personnes sourdes dans une culture majoritairement entendante et offre l'occasion d'apprécier comment des passerelles peuvent être élaborées entre le monde des sourds et celui des entendants à travers des images.

Vient ensuite la question des progrès de l'institution scolaire dans le domaine de l'enseignement *de et en* LSF. **Pierre-François Gachet** fait le point sur l'état de la scolarisation des jeunes sourds, cinq ans après la loi du 11 février 2005. Il évoque notamment les programmes officiels d'enseignement de la LSF, le déploiement et les évolutions à venir des pôles ressources LSF dans les académies (voir à la suite de l'article la présentation du pôle ressource de Rouen). **Anne Vanbrugge** et **Diane Siohan**, toutes deux membres, en 2006, du groupe technique chargé de l'élaboration des programmes de LSF, dont le pilotage a été confié par le ministre de l'Éducation nationale à l'Inspecteur général **Mireille Golaszewski**, reviennent sur le contexte dans lequel s'est effectué ce travail et sur les principes et la mise en œuvre du *site ressources pour l'enseignement de la LSF* en 2007. Directement concernés par cette dynamique de changement de l'organisation des cursus scolaires, les élèves méritent d'être entendus. Nous écouterons donc le témoignage de **Théo** sur son parcours scolaire, avant de rencontrer deux figures fondamentales pour l'élève sourd : l'**interprète LSF français**, en la personne de **Guylaine Paris**, et l'**examineur**, dont l'action médiatrice, au brevet des collèges ou au baccalauréat, pour ne prendre que ces deux exemples, aboutira à l'aménagement des conditions de passation des épreuves, conformément à la loi et à ses textes d'application. **Pascale Mader**, professeur de lettres et formatrice dans l'académie de Paris, fait part de son expérience et de ses réflexions en matière d'assistance et d'adaptation des sujets et consignes pour les candidats sourds ; l'exemple de l'épreuve anticipée de français, par lequel elle illustre son propos, est éclairant et transférable<sup>3</sup>.

En matière de développement linguistique, cognitif et socio-émotif, **Daniel Daigle**, **Anne-Marie Parisot** et **Suzanne Villeneuve** rappellent que la langue des signes

3. La Direction générale de l'enseignement scolaire (Dgesc) a mis sur pied un groupe de réflexion et de travail pour l'adaptation des examens et concours de l'Éducation nationale. Une publication est prévue afin d'harmoniser les pratiques au niveau national.

joue aussi un rôle facilitateur essentiel lorsqu'elle permet à l'enfant sourd d'avoir accès à un outil langagier complet dès le plus jeune âge. La langue des signes est alors une langue première, une langue naturelle dont l'usage précoce est le meilleur prédicteur de l'entrée dans l'écrit (de la langue seconde) et de la réussite scolaire. De même, les procédures de traitement du langage (qui incluent les compétences métalinguistiques) se transfèrent aisément de la langue première à la langue seconde. C'est pourquoi des outils et méthodes pédagogiques ont adopté cette approche bilingue, dans le cadre d'un environnement numérique, web ou multimédia. C'est le cas de l'environnement web bilingue LSQ<sup>4</sup> - français (*Français en mains*) qui a été conçu et mis à l'essai au Québec pour l'alphabétisation des adultes sourds. C'est le cas également du programme *J'apprends à lire avec la LSF*, soutenu par le ministère de l'Éducation nationale français, et plus particulièrement la SDTICE<sup>5</sup>, sous la houlette de Thierry Bertrand<sup>6</sup>, consistant à développer des applications pédagogiques bilingues (multimédia et web), qui proposent aux élèves du cycle 2 de l'école primaire d'apprendre à lire en utilisant la LSF comme langue de travail. **Hervé Benoit** et **Didier Flory** sont les concepteurs de ces outils, qu'ils saisissent l'occasion de présenter dans le paysage actuel des applications numériques concernant la vie quotidienne des sourds. Dans cette perspective, **Cédric Moreau**, **Véronique Geffroy** et **Anne Vanbrugge** décrivent le projet de site *Ocelles*<sup>7</sup>, dernier né d'une dynamique de projet et de recherches engagée il y a dix ans par le département *Surdité* de l'INS HEA. Là encore la SDTICE est partenaire de ce projet de *Web Académie* de la Langue des signes française, porté par la DGLFLF<sup>8</sup> et l'INS HEA. L'ouverture aux autres langues des signes dans le monde est réalisée par le travail d'**Alain Gébert** et de **Monique Gendrot** qui ont conduit, à Maurice puis aux Seychelles, en accord avec les gouvernements respectifs, des actions de développement des langues des signes mauricienne (MSL) et seychelloise (SSL). Ils y exposent de façon détaillée la méthodologie mise en œuvre pour l'édition d'un dictionnaire de MSL et de SSL et pour la création d'un journal télévisé en MSL. L'Écosse, terre traditionnelle d'éducation des sourds, est présente à travers le résumé du rapport de l'inspection britannique (**HM Inspectorate of Education**) *Achieving success for deaf pupils*<sup>9</sup>, tandis qu'une place d'honneur est faite à la Chine, avec un article somme, rédigé par **Kan He**, **Hui Li** et **Jinyuan Wang** et traduit par **Ruoting Ding**, qui propose un vaste tour d'horizon historique, linguistique, pédagogique, social et institutionnel de la situation de la langue des signes en Chine.



---

4. Langue des signes québécoise.

5. Sous direction des technologies de l'information et de la communication pour l'éducation.

6. Codirecteur, avec Jack Sagot, du dossier « Des aides techniques pour l'accessibilité à l'école », dans le numéro 43 de cette revue, octobre 2008.

7. Observatoire des concepts et lexiques en langues écrites et signées.

8. Délégation générale à la langue française et aux langues de France ([dglflf@culture.gouv.fr](mailto:dglflf@culture.gouv.fr)).

9. « *La réussite scolaire des élèves sourds* ».